PRÉFACE

Avoir été, être ou devenir particulier employeur nous confronte à de multiples questionnements : Sommes-nous capables? Avons-nous le choix? Combien cela coûte?…

Nous découvrons « en marchant » les facettes de ce nouveau statut très particulier, celui d'employeur à son domicile privé.

Si le temps de la domesticité est bien révolu, et nous ne pouvons que nous en réjouir, la construction d'une relation confiante, durable et professionnelle entre le particulier employeur et son salarié n'est pas pour autant une évidence – nous n'avons pas appris.

Assumer ce statut d'employeur, chez soi, pour faire face aux nombreux défis de la conciliation vie professionnelle-vie familiale, choisir de faire garder nos jeunes enfants dans un environnement familial, être en capacité de vivre harmonieusement sa vie de personne dépendante ou handicapée en étant aidé chez soi, autant de situations multiples, complexes, qui nous amènent à envisager d'être employeur, à créer un emploi, à déléguer une partie de nos activités familiales à un collaborateur – salarié – que nous déclarons.

Cette décision est le fruit d'une réflexion menée avec la famille, le conjoint, parfois c'est le résultat d'une saturation devant les difficultés du quotidien, toujours il s'agit d'accepter de déléguer, de faire faire, de déculpabiliser.

Puis vient le temps de la recherche du « profil idéal » et du choix – s'il est possible. Ces étapes bien menées vont déterminer le succès de notre « entreprise », car nous recrutons, nous encadrons, nous assumons une fonction bien difficile à vivre au quotidien, quand rien ne nous y prépare.

Le contrat de travail, les déclarations, la fiscalité : il y a de quoi nous démotiver à être un employeur citoyen.

Pourtant de nombreuses avancées dans la simplification administrative, dans l'amélioration de la solvabilisation et dans la professionnalisation des salariés nous permettent d'envisager plus sereinement cette nouvelle expérience.

Expérience qui peut nous enrichir dans la rencontre, dans l'échange, dans la création d'une relation à la fois proche et distanciée avec notre salarié. Nous apprenons, nous explorons et finalement nous assumons la liberté de choisir d'être employeur à notre domicile.

Le particulier employeur mode d'emploi, *précis, complet et pédagogique nous aidera au quotidien pour répondre à toutes les questions qui ne manquent pas de jalonner notre chemin d'employeur occasionnel, sécurisé et finalement satisfait.*

Bonne route.

Marie Béatrice Levaux,
Présidente de la Fédération nationale des particuliers employeurs